

FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Circuit vélo « ACCESS-Ible »

Préambule

Le présent appel à candidature est lancé à l'initiative du Commissariat général au Tourisme en collaboration avec l'asbl « Access-i ».

Il s'intègre dans la politique actuelle d'accessibilité des loisirs actifs de plein air aux personnes à besoins spécifiques et dans le plan d'actions du CGT en faveur du développement du vélotourisme et d'un tourisme pour tous.

La Wallonie dispose d'un bon potentiel en matière de vélotourisme et souhaite développer des produits structurés et adaptés à ce type de public.

En 2016, dans le cadre de l'année thématique « La Wallonie à vélo », le CGT a mandaté l'asbl « Access-i » pour identifier des circuits vélo adaptés répondant aux attentes de ces usagers à besoins spécifiques.

Ce travail a permis

- de réaliser un référentiel méthodologique avec des critères spécifiques et des résultats transposables ;
- et
- d'identifier 6 circuits « vélo » le long du RAVeL pour personnes à besoins spécifiques.

Compte tenu de l'intérêt des opérateurs touristiques mais également des attentes des personnes à besoins spécifiques, il nous semble important de pérenniser la certification de nouveaux circuits vélo et d'accompagner les Maisons du Tourisme dans la sélection de leurs circuits.



- **Qu'est-ce qu'un circuit vélo accessible ?**

Un circuit vélo accessible permet à une personne à besoins spécifiques d'effectuer un circuit avec un vélo adapté sans devoir mettre un pied à terre du début à la fin du circuit.

- **Qu'est-ce qu'un vélo adapté ?**

Un vélo adapté est un vélo qui permet à une personne à besoins spécifiques de faire du vélo comme tout le monde grâce à sa forme spécifique ou aux équipements supplémentaires.

On entend par vélo adapté, les vélos tels que tandem, handbike, tricycle, vélo biplace côte à côte, vélo pour fauteuil roulant,...

Afin de connaître le potentiel en matière d'accessibilité du circuit vélo, nous vous proposons de compléter le document ci-joint.

- **Que regarde-t-on ? A quoi est-on attentif ?**

Pour déterminer un circuit vélo accessible, plusieurs critères sont à prendre en compte : l'intérêt du circuit, le stationnement, la liaison entre le parking et l'entrée du circuit, la présence de barrières, la largeur de passage entre celles-ci, la largeur du circuit, la signalétique, les aménagements spécifiques (toilette, zone de repos).

- **Que veulent dire « nos » couleurs ?**

2 niveaux d'accessibilité : vert et orange.

Un circuit qui obtient une certification « Access-i » de couleur verte permet une balade pour tous les types de vélos adaptés et pour tous les niveaux.

Un circuit qui obtient une certification « Access-i » de couleur orange correspond à un niveau sportif.



Comment choisir un circuit ?

Nous vous conseillons de choisir un circuit ou une partie de circuit de minimum 5 km et maximum 30 km pour lequel un intérêt est déjà présent et/ou présentant une certaine fréquentation.

- Définition d'un circuit accessible

Un circuit qui sera sélectionné pour être certifié Access-i est un circuit qui permet une circulation aisée de tout type de vélo. Il n'est pas nécessaire de choisir une boucle. Les circuits nécessitant un aller/retour sont acceptés.

Pour être retenu, le circuit doit être réservé soit exclusivement aux cyclistes soit en RAVeL ou le long d'un chemin de halage.

Les traversées en voirie seront acceptées, toutefois nous veillerons très attentivement à la sécurité des routes et à leur traversée.

Comment utiliser la fiche questionnaire ?

Après avoir déterminé l'un ou l'autre circuit sur votre territoire, pour chaque question, vous répondez par OUI ou par NON. Afin de déterminer cela, il vous suffit de vérifier quel élément repris dans une des 2 colonnes correspond à votre réalité.

Où renvoyer les questionnaires complétés ?

Lorsque vous avez identifié le ou les circuits que vous souhaitez certifier, vous pouvez envoyer les fiches questionnaires correspondantes à info@access-i.be pour le 13 janvier au plus tard.

Après la sélection (début 2020), Access-i vous communiquera les coordonnées de votre auditeur Access-i pour passer à la phase suivante.

En cas de questions relatives à ce questionnaire, vous pouvez contacter l'équipe Access-i

- info@access-i.be
- 081/39.78.08



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom du circuit /de l'itinéraire choisi :

Adresse de départ :

Adresse d'arrivée :

Votre circuit est-il déjà référencé sur une banque de données ou sur un site internet ? Si oui, pouvez-vous nous fournir l'adresse URL pour nous permettre d'y accéder ?

- [Http://www.](http://www.)

Nous vous demandons de bien vouloir joindre une carte du circuit ou une carte google map au questionnaire :

- La carte se trouve ci-joint
- Je ne dispose pas de carte du circuit, mais voici le lien google map

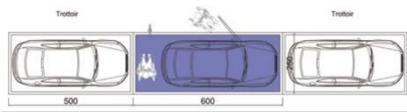
Nombre de km (précisez si c'est une boucle ou un aller-retour.) :

Personne de contact :

- Nom, prénom :
- Organisme :
- Adresse postale :
- Adresse mail :
- Numéro de téléphone/gsm :



STATIONNEMENT

Question 1 : À proximité du départ du circuit (dans les 100m maximum), est-il possible de stationner son véhicule ?		
<p><i>Définition</i> : Pour répondre oui à la question, le parking doit permettre de se garer aisément grâce à des emplacements en côte à côte, la durée de stationnement doit être illimitée et gratuite.</p>		
Type de parking	En bout à bout 	En côte à côte ou en épi 
Durée de stationnement	Limité Par disque Horodateur	Illimité et gratuit
Revêtement du sol	Pelouse Gravier	Béton Asphalte Terre tassée
Réponse à la question	NON	OUI

Mettre ici quelques photos :

Critères de confort

Quelle est la superficie de stationnement de l'emplacement ?

- Largeurcm
- Longueurcm

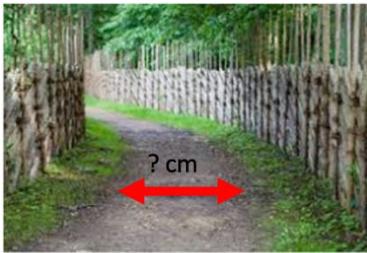


LIAISON ENTRE LE PARKING ET LE DÉBUT DU CIRCUIT

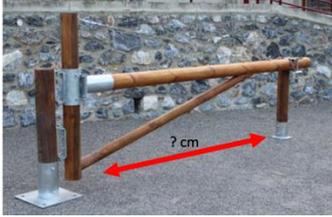
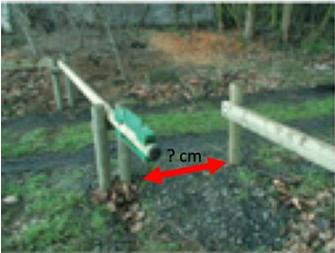
Question 2 : La liaison entre le parking et l'entrée du circuit est-elle facilement praticable par un vélo adapté ?		
<i>Définition</i> : Pour être considérée comme conforme, la liaison doit avoir une largeur de passage libre de 120 cm et être horizontal et sans ressaut ou bordure (donc de plain-pied).		
Largeur du cheminement	< à 120 cm	Min 120 cm
Plain pied	Non	Oui
Réponse à la question	NON	OUI

Mettre ici quelques photos :

ENTRÉE/DÉPART

Question 3 : L'entrée du circuit est-elle en accès aisé ?		
<i>Définition</i> : L'entrée du circuit mesure au minimum 100 cm de large et permet un passage de plain pied. En cas de barrières d'entrée , celles-ci doivent être suffisamment espacées l'une de l'autre pour permettre le passage d'un vélo adapté.		
Largeur de passage libre	< à 100 cm	Min 100 cm
		
En cas de potelet, distance de passage la plus large : soit entre les potelets, soit	< à 100 cm	Min 100 cm



<p>entre le potelet et le bord du circuit :</p> 		
<p>En cas de barrière à tourner/ à bascule : Distance de passage centrale</p> 	<p>< à 100 cm</p>	<p>Min 100 cm</p>
<p>En cas de double barrière : Distance entre les 2 barrières</p> 	<p>< à 200 cm</p>	<p>Min 200 cm</p>
<p>Réponse à la question</p>	<p>NON</p>	<p>OUI</p>

Mettre ici quelques photos :

ILLUSTRATIONS DES ENTRÉES À ACCÈS FERMES POSSIBLES

(biffer la barrière non concernée)

- Entrée avec potelets :



- Entrée par une barrière à bascule ou à tourner :



- Entrée par double barrière :



- Si autre proposition : joindre une photo

SIGNALÉTIQUE :

Question 4 : Une signalétique spécifique aux circuits vélo est –elle présente tout au long du parcours (panneau) ?



Définition : Les circuits vélo doivent être balisés. Même si le circuit proposé n'est pas sur un itinéraire vélo classique, il est important de fournir des repères clairs aux cyclistes à besoins spécifiques, les panneaux sont donc importants notamment lors de bifurcations pour éviter toute place au doute.

Présence de panneaux à l'entrée du circuit	Non	Oui
Présence de panneaux aux bifurcations	Non	Oui
Réponse à la question	NON	OUI

Mettre ici quelques photos :

LE CIRCUIT

Question 5 : La circulation est-elle aisée sur tout le circuit ?		
<i>Définition</i> : Étant donné que les cyclistes utilisant un vélo adapté ne peuvent pas mettre le pied à terre ou encore se placer sur le côté pour laisser passer un autre groupe, il est important d'avoir en tout point des largeurs suffisantes.		
Quelle est la largeur maximale sur tout le circuit ? 	< 150 cm	> 150 cm
Si des rétrécissements sont prévus, indiquer la largeur minimale	< 100 cm	> 100 cm
Le circuit est-il relativement plat ?	Présence de pentes sur le cheminement	Peu ou pas de pentes à franchir
Type d'information / signalisation présente pour signaler les pentes ?	Absence d'information	Signalétique sur place Carte reprenant les dénivelés Information sur un site internet
Réponse à la question	NON	OUI

Question 6 : Quel est le type de revêtement du circuit ?

Définition : Pour permettre aux cyclistes de rouler dans de bonnes conditions, il est indispensable que le circuit soit dans un revêtement non meuble. Par endroit, il est autorisé d'avoir un revêtement plus problématique comme des cailloux, mais sur de très courtes distances.

Type de revêtement	NON STABILISÉ (précisez la distance concernée)	STABILISÉ
	Caillou -----m	Béton
	Gravier -----m	terre tassée
	Sable -----m	asphalte
Réponse à la question	NON	OUI

Mettre ici quelques photos :

INTERET DU CIRCUIT

Question 7 : Le circuit se situe-t-il dans un environnement attrayant ?

Définition : Comme tout touriste, les personnes à mobilité réduite ont envie de passer un bon moment lors de leurs sorties. Il est donc important que le circuit sélectionné dispose d'un attrait spécifique pour justifier le déplacement.

De quel type de circuit s'agit-il ?	Uniquement en milieu urbain	Balade nature
	Uniquement en bord de zoning	Balade au bord de l'eau
	Autre	Balade à thème
Description de la balade		Balade mixte alliant des paysages variés



Questions complémentaires

Sur le circuit vélo est-il possible de découvrir :

Une attraction touristique	Oui / Non Si oui, pouvez-vous nous fournir les coordonnées et le nom de l'établissement ?
Un musée	Oui / Non Si oui, pouvez-vous nous fournir les coordonnées et le nom de l'établissement ?
Un centre urbain	Oui / Non Si oui, pouvez-vous nous fournir les coordonnées et le nom de l'établissement ?
Un parc	Oui / Non Si oui, pouvez-vous nous fournir les coordonnées et le nom de l'établissement ?



Un établissement de l'Horeca	<p>Oui / Non</p> <p>Si oui, pouvez-vous nous fournir les coordonnées et le nom de l'établissement ?</p>
Autres :	

TOILETTE

Pouvez-vous lister les toilettes pour personnes handicapées le long du circuit ou dans les environs relativement proches (toilette publique, dans les commerces, café/restaurant, attractions touristiques :

Nom et adresse des établissements concernés :

Nom

Adresse

Nom

Adresse

Nom

Adresse

Nom

Adresse

